

République Islamique de Mauritanie

Honneur-Fraternité-Justice

Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires

PORT AUTONOME DE NOUADHIBOU

Avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Consultant (Bureau d'études) chargé de l'étude technique et l'assistance pour la procédure de passation des marchés des travaux du Projet de Construction d'un quai profond au Port Autonome de Nouadhibou

1. Contexte :

Le Port Autonome de Nouadhibou (PAN) joue un rôle stratégique crucial dans l'économie nationale. Il dispose d'un potentiel pouvant lui permettre de continuer à se positionner comme acteur clé à l'échelle régionale et internationale.

Avec ses 1 715 mètres linéaires de quais, le PAN se distingue par une infrastructure variée, conçue pour répondre à des besoins divers. Il constitue une plaque tournante essentielle pour les activités maritimes de la région.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement de ses infrastructures, le PAN entend mener des études techniques approfondies en vue de concrétiser la réalisation d'un Projet structurant de construction d'un quai profond, fondé à la côte -12m CM. C'est ainsi qu'il a programmé une partie de son budget afin de recruter un Consultant spécialisé chargé de mener une étude technique détaillée et de l'assister dans les démarches de passation des marchés.

Ce projet vise à permettre au PAN d'accueillir des navires de plus grande capacité, permettant de capter de nouveaux flux maritimes, de réduire les surcoûts et de stimuler la croissance économique de la région.

2. Objectifs de la Mission :

L'objectif principal du présent avis est de recruter un Consultant spécialisé (Bureau d'études) chargé de mener (i) des études techniques détaillées (y compris les investigations sur le site) et (ii) de l'assister tout au long de la procédure de passation des marchés de travaux, notamment dans l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et dans l'analyse des offres des soumissionnaires.

Les études seront conduites conformément aux normes et recommandations internationales en vigueur les plus exigeantes en ce qui concerne la conception et le calcul des ouvrages et équipements situés en mer.

3. Description des tâches de la mission :

Dans le cadre de la réalisation du projet, le Consultant sera chargé de mener une série d'études techniques approfondies et d'élaborer des documents opérationnels pour garantir la réalisation et la réussite des travaux. Ces tâches s'articuleront en trois grandes étapes : l'Etude d'Avant-

Projet Sommaire (APS), l'Etude d'Avant-Projet Détaillé (APD) ainsi que l'Assistance pour la procédure de passation de marché de travaux.

3.1. Etude d'Avant-Projet Sommaire (APS) : elle portera sur :

- Des investigations sur le site : Les études préliminaires couvriront un large éventail d'investigations pour établir une compréhension détaillée des conditions locales ;
- Une étude sommaire des variantes possibles pour la digue d'accès et le quai. Ces variantes devront ensuite faire l'objet d'une comparaison multicritères pour le choix de la solution technique à retenir et qui sera développée dans l'APD.

Le Consultant doit réaliser autant que nécessaire de visites du site (PAN), et travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes du projet (les services techniques du PAN, les autres administrations, etc...) durant cette première phase.

3.2. Etude d'Avant-Projet Détaillé (APD) : Cette étude permettra d'affiner et préparer l'exécution du projet:

- Etude de l'agitation portuaire ;
- Etude détaillée de la variante retenue pour la digue d'accès (Conception et dimensionnement, Vérification de la stabilité d'ensemble, Description détaillée de l'ouvrage et de ses éléments structuraux, Dessins des plans, autres pièces graphiques et détails d'exécution, Spécifications techniques des travaux et équipements, Estimation détaillée du coût de l'ouvrage, ...) ;
- Etude détaillée de la variante retenue pour le quai (Conception et dimensionnement, Vérification de la stabilité d'ensemble, Description détaillée de l'ouvrage et de ses éléments structuraux, Dessins des plans, autres pièces graphiques et détails d'exécution, Spécifications techniques des travaux et équipements, Estimation détaillée du coût de l'ouvrage, Estimation détaillée du coût de l'ouvrage y compris ses équipements, ...) ;
- Dragage (Délimitation de la zone de dragage et dessins des Plans et Détails graphiques pour l'exécution, Calcul des volumes de dragage et Estimation du coût total du dragage) ;
- Réseaux électriques (ce réseau a pour but de permettre aux navires de se brancher sur le courant de secteur lors de leurs accostages) ;
- Système Eclairage ;
- Etude de l'impact environnemental du Projet.

3.3. Assistance pour la procédure de passation de marché de travaux : Le consultant apportera une assistance pour la procédure de passation de marché de travaux, notamment pour les deux phases suivantes :

- Phase 1 : Elaboration d'un Dossier d'Appel d'Offres (DAO) pour les travaux ;
- Phase 2 : Analyse des offres reçues des soumissionnaires.

4. Profil du consultant :

Les bureaux d'études candidats devront avoir à la fois la compétence et l'expérience nécessaires pour entreprendre l'ensemble des tâches énoncées dans les Termes de Références. Chaque membre clé de l'équipe multidisciplinaire que le bureau mettra en place doit être personnellement disponible pour effectuer ses tâches.

- ✓ Une importance particulière sera accordée à la pertinence de l'expérience, notamment en termes d'expérience spécifique similaire et aux compétences de l'équipe de projet.
- ✓ Le Consultant retenu doit disposer d'une expérience avérée dans la réalisation des études d'aménagement portuaire au cours des dix (10) dernières années. Il devra, également, justifier d'au moins deux (02) références spécifiques en tant que Consultant principal dans la réalisation d'études d'aménagement portuaire au cours des dix (10) dernières années.
- ✓ Le bureau doit fournir un organigramme montrant l'ensemble des membres de l'équipe. Celui-ci doit définir les rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe, son titre fonctionnel et le stade du projet auquel ils vont participer.

L'équipe devra inclure les membres suivants :

Un chef d'équipe: Le chef d'équipe sera responsable de la gestion et la supervision du projet en termes de livrables et qualité des performances. Il / elle devra être Expert en Génie Civil portuaire et maritime avec Quinze (15) années au minimum d'expérience professionnelle internationale dans le domaine des études d'aménagement, de conception et de dimensionnement d'ouvrages portuaires. Il / elle devra avoir réalisé au moins deux projets d'études d'aménagement, de conception et de dimensionnement d'ouvrages portuaires.

L'équipe proposée par le Consultant pour effectuer les prestations demandées doit comporter au minimum les experts principaux suivants (non limitatif), ayant chacun une expérience minimale de 10 ans dans leurs domaines respectifs, avoir la formation technique appropriée et avoir réalisé au moins deux projets similaires en ampleur et complexité d'ouvrages portuaires :

- Un Expert principal Géotechnicien, ayant Dix (10) années au minimum d'expérience professionnelle dans le domaine des études géotechniques marines et disposant d'un niveau d'au moins bac +5 en Géotechnique, Génie Civil, Génie Rural ou équivalent ;
- Un Expert principal Électricien, ayant Dix (10) années au minimum d'expérience professionnelle dans le domaine des études de conception et dimensionnement de systèmes électriques et d'éclairage en milieu marin et disposant d'un niveau d'au moins bac +5 en Electricité ou équivalent ;
- Expert principal Environnementaliste, ayant Dix (10) années au minimum d'expérience professionnelle dans le domaine des études d'impact environnementales de projets et disposant d'un niveau d'au moins bac +5 dans le domaine environnementale et sociale ou équivalent ;
- Expert principal Hydrographe, ayant Dix (10) années au minimum d'expérience professionnelle dans le domaine des levés bathymétriques et disposant d'au moins d'un niveau de Technicien Supérieur ou équivalent en Hydrographie ;
- Expert principal en Passation des marchés publics, ayant Dix (10) années d'expérience professionnelle dans la passation de marchés publics et disposant d'un niveau d'au moins bac +5 en économie, droit, gestion ou disciplines connexes dans le domaine des marchés publics ou équivalent.

Le Consultant mettra à la disposition de son personnel les moyens nécessaires au bon déroulement de la mission.

La langue de travail pour cette mission est le français. Tous les membres clés de l'équipe, devront maîtriser le français et être capables de faire des présentations et animer des ateliers/consultations en Mauritanie d'une manière autonome et sans traducteur.

5. Durée de la mission :

La mission, d'une durée totale de Quatre (04) mois, se déroulera en deux grandes étapes distinctes. La première, s'étalant sur Trois (03) mois, sera consacrée à la réalisation des études techniques et à l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

La seconde étape, qui s'inscrit dans un délai d'Un (01) mois, portera sur l'analyse des offres des soumissionnaires. Ce temps sera dédié à l'évaluation minutieuse des propositions reçues, afin d'identifier l'offre la plus adaptée aux exigences du projet.

6. Manifestation d'intérêt :

Les firmes de Consultants intéressées, remplissant les conditions requises, doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter lesdites prestations à travers la transmission d'un tableau détaillé indiquant leurs références pertinentes ; pour chaque mission indiquée dans ledit tableau, préciser l'intitulé de la mission, son montant en Ouguiyas et en USD, l'adresse complète du bénéficiaire (nom, téléphone, fax, courriel) et la période d'exécution de celle-ci.

Il est à rappeler aux candidats que seules les missions réalisées par les candidats dont les attestations de bonne exécution ont été fournies seront prises en considération.

Sur cette base, les Consultants seront sélectionnés, suivant la méthode de sélection fondée sur la Qualification de Consultant (QC), en accord avec les directives du Décret n°2022-083 portant application de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics.

7. Envoi des manifestations d'intérêt :

Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être remis au plus tard le jeudi 09 janvier 2025 à 11 heures GMT au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires, à l'adresse Îlot C Ext Château d'Eau lot 33, BP 5716, Téléphone : (00222) 45 25 23 96 - Nouakchott-Mauritanie.

8. Des informations complémentaires peuvent être obtenues à l'adresse indiquée ci-dessous, aux heures de travail, pendant les journées ouvrables ou en faisant une demande par email à l'adresse : bawba_a@yahoo.fr, en mettant en copie l'adresse beibenia4@gmail.com.

9. L'administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie de la présente manifestation d'intérêt.

Le Directeur Général

Ahmed Salem TEKROUR